



SELARL

Stéphane GODILLOT

Élodie TAILHARDAT

• & Lydie MALLET

Huissiers de Justice associés

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**A la demande de la :
SELARL ALLIANCE MJ
32 Rue MOLIERE
69006 LYON**

13 DECEMBRE 2019

**Biens appartenant à la SCI xxx Et
situés 5 Place Maréchal LECLERC
71160 DIGOIN**



SELARL

Stéphane GODILLOT

Élodie TAILHARDAT

& Lydie MALLET

Huissiers de Justice associés

1, Place de l'Europe
BP 77
71600 PARAY LE MONIAL cedex
Tél : 03.85.81.14.76
Fax : 03.85.81.09.92
e.mail : etude.godillot@orange.fr

EXPEDITION

Site : www.huissier-justice-71.com

Etude attributaire des minutes des études de
DIGOIN, BOURBON LANCY, GUEUGNON,
SANVIGNES LES MINES, CHAROLLES et
LA CLAYETTE

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

LE TREIZE DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

La SELARL ALLIANCE MJ, Mandataire Judiciaire, société inscrite au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le n° 793 239 211, ayant son siège social 32, rue MOLIERE 69006 LYON, agissant ès qualité de liquidateur judiciaire de la SCI xxx dont le siège social est situé 33, Avenue Jean JAURES 6907 LYON, représentée par Me Marie DUBOIS, cogérante domicilié ès qualités audit siège

LAQUELLE par l'intermédiaire de Me Florence CHARVOLIN, avocate au barreau de LYON, 20 Boulevard Eugène DERUELLE 69003 LYON,

Me requiert de procéder à un procès-verbal de description des biens appartenant à la SCI xxx, propriétaire d'un immeuble, 5 Place LECLERC 71160 DIGOIN.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

JE, Maître Stéphane GODILLOT, Huissier de Justice Associé, membre de la SELARL Stéphane GODILLOT, Elodie TAILHARDAT et Lydie MALLET, Huissier de Justice à la Résidence de PARAY LE MONIAL, 1 Place de l'Europe, y demeurant soussigné.

Certifie avoir pris contact avec l'Agence immobilière M2G de DIGOIN, en possession des clés de l'immeuble.

Je me suis donc rendu ce jour sur place à 14 heures 30 et procède à la description comme suit :

I. DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE :

La commune de DIGOIN se situe dans l'Ouest du département de la SAONE ET LOIRE. L'immeuble, objet des présentes se situe à quelques centaines de mètres du centre-ville. L'appartement se situe au rez-de-chaussée d'un immeuble en copropriété.

II. DESCRIPTION CADASTRALE :

Il ressort du relevé de propriété qui m'est fourni que la SCI xxx ayant son siège social 33 avenue Jean Jaurès 69007 LYON est propriétaire des immeubles suivants :

A. Propriétés bâties :

Cadastrée section AZ n°244, 5 place Maréchal LECLERC, en nature d'appartement, lot 8 représentant 4/10000^{ème} des parties communes, et lot 12 représentant 201/10000^{ème} des parties communes.

B. Propriétés non bâties :

Néant.

III. DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE :

A. Description de l'appartement

1) Cuisine

J'y accède directement par la porte d'entrée. Le sol est recouvert de carrelage. Les murs sont recouverts de plinthes assorties au sol puis de papier de verre peint jusqu'au plafond.

Le plafond est peint, l'ensemble est en état moyen.

Quelques rangs de faïence en mauvais état sont présents sur le mur situé à gauche lorsque je pénètre dans la pièce.

Cette pièce donne sur la Place Maréchal LECLERC par une fenêtre double battant, double vitrage jouxtant sur la gauche un vitrage fixe. L'ensemble ferme en extérieur par des persiennes métalliques.

Etant sur le seuil d'accès à cette pièce et donc de l'appartement, *je prends une photographie.*



Par une première porte, j'accède ensuite à la salle à manger.

2) Salle à manger

Le sol est recouvert du même carrelage que la cuisine. Les murs sont recouverts de plinthes assorties au sol puis sont recouverts d'un papier de verre peint jusqu'au plafond. Le plafond est peint.

Cette pièce donne toujours sur la Place Maréchal LECLERC par une fenêtre double battant, double vitrage jouxtant un vitrage fixe double vitrage. L'ensemble ferme par des persiennes métalliques.

Etant sur le seuil d'accès à cette pièce et dos à la cuisine, *je prends une photographie.*



Par cette salle à manger et une porte, j'accède ensuite à un dégagement lequel dessert la chambre, les toilettes et la salle d'eau.

3) Dégagement

Le sol est recouvert de carrelage. Les murs sont recouverts de plinthes assorties au sol en partie basse puis de papier verre peint jusqu'au plafond. Le plafond est peint, l'ensemble est en état d'usage.

Par ce dégagement et une porte en bois, j'accède à la chambre.

4) Chambre

Le sol est recouvert de carrelage ; de très nombreux carreaux sont cassés et décollés. Les murs sont recouverts de plinthes assorties au sol en partie basse, plinthes décollées sur plusieurs mètres linéaires, puis de papier de verre peint jusqu'au plafond. Le plafond est peint.

Cette pièce donne sur l'arrière du bâtiment par une fenêtre double battant, double vitrage, fermant en extérieur par des persiennes métalliques.

Cette chambre est équipée d'un grand placard penderie fermant par une porte en bois.

Etant sur le seuil d'accès à cette pièce, *je prends une photographie.*



De retour dans le dégagement précédemment indiqué, j'accède ensuite aux toilettes.

5) Toilettes

Le sol est recouvert du même carrelage que les autres pièces. Les murs sont recouverts de plinthes en carrelage assorties au sol puis de faïence jusqu'au plafond. Le plafond est peint.

Ces toilettes donnent sur l'arrière du bâtiment par un fenestron simple battant, double vitrage (vitrage feuilleté).

Ces toilettes sont équipées d'un bloc sanitaire simple vidange lequel est bouché, une remontée d'égout semble l'avoir obstrué.

Je prends une photographie.



Par le dégagement précédemment indiqué, j'accède ensuite à la salle d'eau.

6) Salle d'eau

Cette salle d'eau communique également avec la cuisine précédemment évoquée.

Le sol est recouvert du même carrelage que les autres pièces. Les murs sont recouverts de faïence toute hauteur. Le plafond est peint.

Cette salle d'eau donne sur l'arrière du bâtiment par une fenêtre simple battant, double vitrage (vitrage feuilleté).

Cette salle d'eau est équipée d'une cabine de douche et d'un lavabo suspendu.

Je constate également la présence dans cette pièce d'un évier en inox deux bacs avec égouttoir reposant sur un meuble en mélaminé fermant par trois portes.

Etant sur le seuil d'accès à cette pièce et dos à la cuisine, *je prends une photographie.*



J'accède ensuite par un escalier partant en direction du sous-sol à la cave.

7) Cave

Le sol est constitué d'un terrier. Les murs sont constitués de blocs ciment jointoyés. Le plafond est constitué de blocs ciment creux reposant sur des hourdis transversaux.

Je prends une photographie.



B. Description des parties communes

Je me situe sur la voie publique face au n°5 Place Maréchal LECLERC.

Je prends une photographie de ce bâtiment.



L'appartement objet des présentes est localisé sur cette photographie, au niveau des deux fenêtres du rez-de-chaussée, à droite de la porte d'entrée.

Par cette porte d'entrée, j'accède ensuite aux parties communes et accède à une entrée.

Le sol de cette entrée est recouvert de dalles de pierres jointoyées. Les murs sont peints, de même que le plafond.

Cette entrée dessert une porte fermant l'accès aux caves et par quelques marches, le palier du premier niveau.

Je prends une photographie.



Par l'entrée, j'accède donc au palier qui dessert l'appartement.

Les marches sont recouvertes de dalles de pierre. Le sol du palier est recouvert de carrelage. Les murs et le plafond sont peints.

Au-dessus de ces marches, *je prends ensuite une photographie* du palier et de la porte d'accès à l'appartement.



Au centre de cette photographie, apparaît un accès au local boîtes aux lettres.

IV. DIVERS :

L'appartement est aujourd'hui vide de tout locataire.

De tout ce que dessus j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Description, pour servir et valoir ce que de droit auquel sont annexés neuf photographies pour l'intelligence des constatations qui y sont faites.

COUT : DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS ET TRENTÉ-TROIS CENTIMES.

Emoluments	220.94
S.C.T.	<u>7.67</u>
S/Total	228.61
T.V.A 20 %	<u>45.72</u>
TOTAL TTC	274.33



Maître Stéphane GODILLOT